

## Aide-mémoire

- Choisissez une excursion adaptée aux capacités de votre groupe**, à votre expérience, à vos intérêts, à votre équipement et au temps dont vous disposez.
- Familiarisez-vous avec le sentier choisi**, notamment en consultant des ouvrages de référence et des cartes topographiques.
- Obtenez un permis de camping dans l'arrière-pays à en ligne à [pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper) ou en composant le 1-577-737-3783.**
- Vérifiez les conditions avant de partir et consultez les bulletins météorologiques.**
- Choisissez des vêtements et du matériel de camping appropriés** pour pouvoir être autosuffisant par temps inclément ou en cas de détérioration rapide des conditions.
- Communiquez votre itinéraire à un ami ou à un parent.**
- Consultez l'information affichée sur le pavillon de renseignements au point de départ du sentier.** Vous y trouverez de l'information utile sur les fermetures et les mises en garde.

**Pour obtenir d'autres renseignements sur la PLANIFICATION D'UNE EXCURSION, consultez le site [pc.gc.ca/arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/arriere-pays-jasper).**



## Planification d'une excursion

**Où aller?**  
Les destinations suggérées au verso constituent un bon point de départ pour choisir une randonnée adaptée à vos besoins et à vos capacités. Pour en savoir davantage, visitez le site Web du parc ou adressez-vous au personnel de Parcs Canada, qui pourra vous fournir de l'information à jour (voir la section Renseignements).

**Quand partir en excursion?**  
**La saison estivale débute habituellement en mai**, mais la zone alpine demeure en grande partie enneigée jusqu'à la fin de juin. Les sentiers de faible altitude sont alors la meilleure option. Attendez-vous à de la boue.

**C'est de la fin de juin à la mi-septembre** que les possibilités d'excursion en milieu alpin sont les meilleures, bien que la neige recouvre encore souvent les cols élevés jusqu'à la mi-juillet. Même en été, le temps est imprévisible en montagne. Tenez-vous prêt à affronter de la pluie. Il n'est pas rare de voir de la neige et des températures sous le point de congélation à plus de 1 500 m d'altitude. C'est pendant cette période que les sentiers sont le plus fréquentés.

**La période allant de la mi-septembre à la fin d'octobre** peut être très agréable pour la randonnée. Les insectes piqueurs ont disparu, et les sentiers accueillent peu de visiteurs. Cependant, les températures sont plus froides, les risques de chute de neige, plus élevés, et les journées, plus courtes.

**De novembre à avril**, c'est l'hiver dans les montagnes. Les visiteurs doivent alors être prêts à composer avec des températures basses, des journées courtes, de la neige épaisse et des risques d'avalanche. Les lignes directrices pour les déplacements en hiver sont alors en vigueur : [pc.gc.ca/securite-montagnes](http://pc.gc.ca/securite-montagnes)

**Permis de camping dans l'arrière-pays**  
Le permis de camping dans l'arrière-pays est obligatoire pour toute excursion avec coucher. Vous pouvez en obtenir un en ligne en consultant le site [pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper)

## Ne laissez aucune trace!

**Déchets**  
De grâce, remportez tout ce que vous apportez! Vous êtes responsable de tous les objets que vous apportez dans l'arrière-pays, y compris les ordures. **Ne jetez jamais vos déchets dans les toilettes sèches – ils pourraient attirer des animaux.**

**Raccourcis**  
Les raccourcis tracés entre les lacets des sentiers endommagent le sol et la végétation. De plus, ils enlaidissent les pentes et accroissent leur vulnérabilité à l'érosion.

**Collecte d'objets naturels ou culturels**  
Les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et les autres objets naturels ou historiques qui se trouvent dans un parc national sont protégés par la loi. Laissez-les là où vous les trouvez pour que d'autres puissent en profiter.

**Camping**  
Tenez-vous-en aux emplacements indiqués sur votre permis de camping dans l'arrière-pays et utilisez les tabliers de tente (là où ils sont fournis). Consultez le personnel du parc pour connaître toute restriction spéciale qui pourrait s'appliquer.

**Toilette personnelle et nettoyage**  
Pour faire votre toilette ou laver votre vaisselle, transportez votre eau à au moins 70 m de tout plan d'eau et utilisez de petites quantités de savon biodégradable. Filtrez vos restes de nourriture et remportez-les. Dispersez les eaux filtrées par terre.



**Pour en savoir davantage sur les pratiques écologiques dans l'arrière-pays, consultez le site [www.sanstrace.ca/](http://www.sanstrace.ca/) ou faites le 1-8770-238-9343.**

ou en composant le 1-877-737-3783. Des droits de réservation non remboursables sont exigés. Faites vos réservations le plus tôt possible, car les places s'envolent vite! Renseignements à jour sur les droits : [pc.gc.ca/tarifcation-jasper](http://pc.gc.ca/tarifcation-jasper)

**Permis d'accès à l'arrière-pays**  
Les habitués de l'arrière-pays peuvent acheter un permis annuel d'accès à l'arrière-pays, qui est valide dans tous les parcs nationaux des montagnes pendant une année complète après la date d'achat. Même si vous détenez un permis annuel, vous devrez obtenir un permis de camping dans l'arrière-pays pour chacune de vos excursions. Les titulaires de permis annuels d'accès à l'arrière-pays ne paient que les droits de réservation pour leur permis de camping dans l'arrière-pays. Des droits de modification sont exigés pour tout changement apporté à la réservation.

**Droits d'utilisation**  
Exception faite du droit de réservation, les sommes versées au SRPC sont entièrement remboursables jusqu'à trois jours avant la date prévue du départ. Si vos projets changent, tirez parti de notre politique de remboursement et cédez votre place à d'autres. Des droits sont également exigés pour toute modification apportée à votre réservation.

**Utilisateurs des refuges du Club alpin du Canada :** Si vous passez la nuit dans un refuge du Club alpin du Canada, vous devez vous procurer un permis de camping dans l'arrière-pays auprès du Club alpin.

**Remboursements**  
Exception faite du droit de réservation, les sommes versées sont entièrement remboursables jusqu'à 48 heures avant la date prévue du départ. Si vos projets changent, tirez parti de notre politique de remboursement et cédez votre place à d'autres.

**Pour obtenir des renseignements à jour au sujet des droits, visitez le site [pc.gc.ca/tarifcation-jasper](http://pc.gc.ca/tarifcation-jasper)**

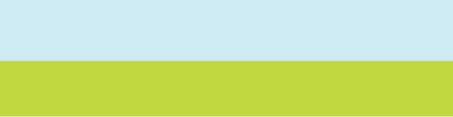
## Exploration de l'arrière-pays

**Excursions équestres**  
Les comptoirs de renseignements du parc possèdent de l'information sur les excursions équestres guidées d'une ou de plusieurs journées dans le parc. Le Guide des cavaliers ([pc.gc.ca/chevaux-jasper](http://pc.gc.ca/chevaux-jasper)) contient des renseignements détaillés qui aideront les particuliers et les groupes à planifier des excursions à cheval. Appelez le Bureau des sentiers pour obtenir votre permis de camping dans l'arrière-pays et votre permis de pâturage (voir la section Sources d'information).

**Vélo de montagne**  
Le vélo de montagne est autorisé uniquement sur les pistes cyclables désignées. Consultez la carte pour savoir quels sentiers sont ouverts aux cyclistes.

**Escalade, alpinisme et excursions sur glacier**  
Les groupes d'alpinistes peuvent présenter une demande à un comptoir de renseignements de Parcs Canada pour bivouaquer dans des secteurs dépourvus de végétation. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Visitez le site [pc.gc.ca/securite-montagnes](http://pc.gc.ca/securite-montagnes) pour en savoir davantage.

**Pêche**  
La pêche est autorisée dans de nombreux lacs de l'arrière-pays. Le permis de pêche de parc national est obligatoire, et le permis de pêche provincial n'est pas valide dans les parcs nationaux. Vous pouvez acheter votre permis à un comptoir de renseignements de Parcs Canada ou dans les boutiques d'accessoires de pêche de Jasper. Profitez-en pour demander un exemplaire à jour du *Sommaire du Règlement sur la pêche*. Pour en savoir davantage, consultez le sit [pc.gc.ca/peche-jasper](http://pc.gc.ca/peche-jasper).



**Conditions météorologiques**  
En montagne, vous pouvez toujours compter sur une constante : le caractère imprévisible des conditions météorologiques. Il peut pleuvoir ou neiger en toute saison, et les températures peuvent descendre sous le point de congélation, même en été. La meilleure approche consiste à se tenir prêt à affronter toutes les conditions. Pour obtenir un bulletin météorologique détaillé, appelez le Bureau météorologique d'Environnement Canada au 780-852-3185 ou consultez le site Web [www.meteo.gc.ca](http://www.meteo.gc.ca).

**Guides de poche**  
(en anglais seulement)  
*The Canadian Rockies Trail Guide*  
Brian Patton et Bart Robinson  
*Classic Hikes in the Canadian Rockies*  
Graeme Pole

*Hiking Jasper and Mount Robson*  
Rob Bryce

Vous pouvez obtenir une description détaillée des principaux sentiers de l'arrière-pays en ligne à l'adresse : [pc.gc.ca/arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/arriere-pays-jasper). Les descriptions comprennent une liste d'équipement recommandé pour votre excursion.



**Gestion de l'activité humaine**  
L'activité humaine a un impact sur tous les secteurs du parc, et l'arrière-pays est particulièrement vulnérable à cet égard. Parcs Canada a adopté des règles pour réduire les impacts à un minimum. Citons notamment le contingentement des visiteurs sur certains sentiers et dans certains campings, la limitation de la taille des groupes, l'adoption d'un système de permis et l'imposition de restrictions concernant les activités spéciales.

Les employés en uniforme que vous rencontrez dans l'arrière-pays pourraient demander à voir votre permis de camping.



## Sécurité

**Éviter les problèmes**  
Toutes les activités de plein air comportent des risques. Détérioration rapide des conditions météorologiques, terrain abrupt, accidenté ou peu familier, avalanches (en toute saison), froid, cours d'eau tumultueux, canyons, rapides, chutes, crevasses glaciaires, éboulements et animaux sauvages, voilà autant de dangers qui guettent les visiteurs dans l'arrière-pays. La prudence et l'autonomie sont de rigueur.

**Eau**  
Le parasite *Giardia lamblia* est transporté par les humains ainsi que par certains animaux domestiques et sauvages. Il peut être présent dans toute eau de surface dans le parc. Pour détruire ce contaminant, il faut faire bouillir l'eau. Les filtres à eau et les comprimés d'iode peuvent aussi servir à purifier l'eau.

**Faune**  
N'oubliez jamais que les animaux du parc sont sauvages et qu'ils peuvent être dangereux. Tout animal peut devenir agressif s'il se sent menacé. Restez à une distance sécuritaire : à au moins 100 m des ours et à 30 m de la plupart des autres animaux.

**Ours**  
L'ours noir et le grizzly représentent tous deux une source de préoccupation particulière pour les visiteurs de l'arrière-pays. Pour connaître les mesures à prendre afin de réduire les risques de rencontre, lisez nos dépliants sur la sécurité en présence d'animaux sauvages. Vous en trouverez des exemplaires aux comptoirs de renseignements du parc ou sur le Web au [pc.gc.ca/ours-et-humains](http://pc.gc.ca/ours-et-humains)

**Chiens**  
Les animaux sauvages voient les chiens comme des proies ou comme des prédateurs. Les chiens peuvent provoquer des affrontements avec la faune et compromettre votre sécurité. C'est pour cette raison qu'il faut les tenir en laisse dans les parcs nationaux. Parcs Canada interdit les chiens dans certains secteurs de l'arrière-pays afin de protéger le caribou.

**N'oubliez pas : VOUS êtes responsable de votre propre sécurité.**

## PARTAGEZ LES SENTIERS

**Share the trails**  
**Partageons les sentiers**

Dans certains secteurs du parc, les randonneurs doivent souvent partager les sentiers et les campings avec les cavaliers et les cyclistes. Le respect d'autrui contribue grandement à réduire les conflits. Faites du bruit si vous vous déplacez vite ou en silence, rangez-vous sur le côté pour céder le passage aux groupes nombreux et évitez les mouvements soudains en présence de chevaux, qui s'effarouchent facilement.



## Renseignements

Renseignements sur les sentiers, suggestions d'excursions, descriptions des parcours : [pc.gc.ca/arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/arriere-pays-jasper)

Réservations en ligne : [pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper](http://pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper)  
**État des sentiers 780-852-6177** • [www.pc.gc.ca/sentiers-jasper](http://www.pc.gc.ca/sentiers-jasper)

**Bureau des sentiers de Parcs Canada**  
**CENTRE D'INFORMATION DE JASPER**  
500 Connaught Dr. • 780-852-6177  
Permis annuel d'accès à l'arrière-pays, renseignements sur les sentiers. [info.pnj@pc.gc.ca](mailto:info.pnj@pc.gc.ca) [pc.gc.ca/jasper](http://pc.gc.ca/jasper)

**COMPTOIR DE RENSEIGNEMENTS DE PARCS CANADA, CENTRE DU CHAMP-DE-GLACE** (de la fin d'avril au début de septembre) 780-852-6288 • [jasper.icefield@pc.gc.ca](mailto:jasper.icefield@pc.gc.ca)  
Permis annuel d'accès à l'arrière-pays, renseignements sur les sentiers. Situé à 103 km au sud de Jasper sur la promenade des Glaciers

**Bureau de la sécurité des visiteurs 780-852-6155**  
[pc.gc.ca/parcssecuritemontagne](http://pc.gc.ca/parcssecuritemontagne)  
Renseignements sur l'alpinisme, l'escalade sur glace et la sécurité des visiteurs  
**Prévisions météorologiques 780-852-3185** • [meteo.gc.ca](http://meteo.gc.ca)  
**Bulletins d'avalanche (en hiver) 1-800-667-1105**  
[pc.gc.ca/avalanche](http://pc.gc.ca/avalanche)

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911.** À l'extérieur de Jasper, le service de téléphonie cellulaire n'est pas fiable.

**Amis du parc national Jasper 780-852-4767**  
Boutique au Centre d'information de Jasper  
[info/friendsofjasper.com](http://info.friendsofjasper.com) • [friendsofjasper.com](http://friendsofjasper.com) **(en anglais seulement)**  
**Parc provincial Hamber et parc provincial du Mont-Robson**  
Nos de tél. : 250-566-4325 (toute l'année) et 250-566-9174 (en été) Réservations : 1-800-689-9025 • [bcparks.ca](http://bcparks.ca) (en anglais seulement)  
**Club alpin du Canada 403-678-3200** [alpineclubofcanada.ca](http://alpineclubofcanada.ca) (en anglais seulement)

**SUIVEZ-NOUS :**  
 [facebook.com/pnJasper](https://facebook.com/pnJasper) @PNJasper

# Suggestions d'excursions

## Excursions de deux jours

### ③ Lac Saturday Night Milieu semi-aménagé

**24 km aller-retour** Gain/perte d'altitude : 786 m  
Altitude maximale : 1 640 m

Cette boucle bien balisée débute et se termine à Jasper. Elle traverse un plateau entièrement situé sous la limite forestière, ce qui en fait un bon choix pour les novices ou pour les randonnées de début de saison.

**POINT DE DÉPART :** P3 Lotissement urbain - à l'angle des rues Bonhomme et Patricia.

### ⑬⑨ Lac Jacques Milieu semi-aménagé

**12 km aller seulement** Gain d'altitude : 41 m; perte d'altitude : 8 m. Altitude maximale : 1 540 m

Ce sentier unique en son genre traverse une vallée étroite, longe quatre lacs et franchit un bassin hydrographique – le tout en moins de 13 km et avec un gain d'altitude minime. Un bon choix pour les novices. Le camping est interdit au lac Beaver.

**POINT DE DÉPART :** Extrémité sud du lac Medicine, à 28 km de Jasper sur la route Maligne.

### ⑫⑥ Big Bend Milieu semi-aménagé

**12,8 km aller-retour** Gain/perte d'altitude : 267 m  
Altitude maximale : 1 400 m

Ce sentier, qui ondule le long de la vallée de la haute Athabasca, suit la chaussée bien tassée d'un chemin coupe-feu large qui se parcourt facilement à pied ou à vélo. Faites l'aller-retour en une journée ou passez la nuit au camping Big Bend.

**REMARQUE :** Le pont de la traverse de l'Athabasca a été emporté par les eaux. La rivière est infranchissable.

**POINT DE DÉPART :** Chutes Sunwapta, à 54,5 km au sud de Jasper, sur la promenade des Glaciers

## Excursions de trois jours

### ⑩① Skyline Milieu semi-aménagé

**44 km** Gain d'altitude (depuis le lac Maligne) : 1 410 m; perte d'altitude : 1 928 m. Altitude maximale : 2 510 m  
**Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.**

Ce sentier classique des Rocheuses court en grande partie au-dessus de la limite forestière. L'altitude vous permet de profiter de vues panoramiques sur une bonne partie du parc, ses vastes prés et ses crêtes balayées par le vent. Avec un peu de chance, vous apercevrez des animaux au loin.

**REMARQUES :** Les feux sont interdits. L'utilisation d'un réchaud est obligatoire. Les secteurs élevés peuvent demeurer enneigés jusqu'à la mi-juillet. Période d'excursion recommandée : du 1<sup>er</sup> juillet à septembre.

**POINTS DE DÉPART :** Lac Maligne (à 50 km de Jasper), juste avant le canyon Maligne (à environ 8 km de Jasper, sur la route Maligne). Il est recommandé de parcourir le sentier du lac Maligne au canyon Maligne.

### ⑩⑤ Boucle de la Vallée-Tonquin Milieu semi-aménagé

**43 km** Gain d'altitude (depuis le sentier Astoria) : 1 053 m; perte d'altitude : 1 293 m. Altitude maximale : 2 210 m  
**Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.**

Le paysage de la vallée Tonquin est d'une beauté inégalée. Ce sentier vous fait traverser l'une des plus belles régions alpines du Canada – un mélange exceptionnel de pics dénudés, de glaciers fantomatiques et de lacs fertiles. La vallée vous offre aussi d'excellentes possibilités de randonnée d'une journée.

**REMARQUES :** Les feux sont interdits. L'utilisation d'un réchaud est obligatoire. Période d'excursion recommandée : du 1<sup>er</sup> juillet à septembre. La pluie et le grand nombre de chevaux en juillet et en août peuvent rendre les sentiers boueux et difficiles pour les randonneurs.

**POINTS DE DÉPART :** Au km 12,7 sur la route Cavell (sentier Astoria) et au km 6,3 sur la route de la station de ski Marmot Basin (sentier du Ruisseau-Portal).

### ⑫② Vallée du Fryatt Milieu semi-aménagé

**17,7 km aller seulement** Gain d'altitude : 715 m; Altitude maximale : 1715 m

Cette vallée alpine suspendue, au cœur de l'une des grandes chaînes de montagnes du parc, est un véritable joyau qui vous récompensera de tous vos efforts. Passez la nuit au camping Brussels et explorez la vallée et le joli lac Fryatt le lendemain ou grimpez la fameuse muraille jusqu'au refuge alpin et la vallée suspendue.

**REMARQUE :** Les vélos sont autorisés jusqu'au camping du Ruisseau-Fryatt-Inferieur. Le refuge alpin doit être réservé à l'avance (voir Renseignements).

**POINT DE DÉPART :** Au km 2 du chemin des Lacs-Geraldine (près de la route 93A), juste au nord des chutes Athabasca.

## Excursions de quatre jours

### ⑬①①② Boucle Brazeau Milieu semi-aménagé

**80 km** Gain/perte d'altitude (dans le sens des aiguilles d'une montre) : 2 351 m  
Altitude maximale : 2 475 m

**Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.**

« Grand circuit » des chaînons du sud, cette boucle vous permet d'explorer l'un des plus grands lacs de l'arrière-pays du parc et de faire une traversée alpine extraordinaire marquée par des pics couverts de glace, des tapis de fleurs sauvages et tout un éventail d'animaux. Le sentier franchit de vastes prés alpins et trois cols de montagne.

**REMARQUES :** La neige pourrait entraver les déplacements jusqu'à la mi-juillet. Les feux sont interdits au ▲ 23 (camping de l'Embranchement-Jonas). Les campings se trouvent au début et à la fin du tronçon de 20 km qui parcourt le col. Les chevaux sont interdits au col Jonas.

**POINTS DE DÉPART :** Ruisseau Nigel, à 112 km au sud de Jasper, sur la promenade des Glaciers.

### ⑬②①③ Poboktan – Col Jonas Milieu semi-aménagé

**54 km jusqu'au ruisseau Nigel, aller seulement** Gain d'altitude : 1 691 m; perte d'altitude : 1 346 m. Altitude maximale : 2 470 m  
**Territoire du caribou – Les chiens sont interdits.**

Variante plus courte de la boucle Brazeau, cette randonnée impressionnante vous permet de parcourir plus de 13 km au-dessus de la limite forestière tout en profitant de vues imprenables. Le secteur fait partie de l'habitat de plusieurs espèces, dont la marmotte des Rocheuses et le caribou des bois. Voir ci-dessus les remarques concernant la boucle Brazeau.

**POINT DE DÉPART :** Poste Sunwapta, à 72 km au sud de Jasper, sur la promenade des Glaciers.

## Excursions de sept à dix jours

Dans les aires de camping sauvage, peut ne pas y avoir de toilettes ni d'installations pour entreposer la nourriture. La nourriture doit être entreposée dans des contenants à l'épreuve des ours. Les parcours ci-dessous sont très isolés et nécessitent de grandes traverses à gué. Les sentiers sont rarement entretenus et des cavaliers et leurs chevaux y circulent. Consultez le Bureau des sentiers avant de partir.

### ⑪⑤ Col Athabasca Milieu sauvage

**98 km aller-retour** Altitude maximale : 1 755 m  
Altitude minimale : 1 210 m

Remontez dans le temps le long de ce sentier historique. Il suit la vallée de la Whirlpool, la route empruntée autrefois par les Autochtones et les commerçants de fourrures qui traversaient les Rocheuses. Ce sentier raboteux n'a pas beaucoup changé depuis cette époque. Au milieu du parcours, le paysage est dominé par de vastes plaines de gravier, des glaciers et des pics bien définis.

**POINT DE DÉPART :** Au km 6,4 du chemin du Lac-Moab, près de la route 93A Sud.

### ⑬⑤ Limite Nord Milieu sauvage

**179 km** Altitude maximale : 2 020 m  
Altitude minimale : 1355 m

Le secteur de la limite nord possède une beauté qui lui est propre – une nature inviolée, dominée par des vallées larges et des montagnes éloignées où vivent toutes sortes d'animaux sauvages. Le tronçon ouest du sentier mène à la beauté spectaculaire du lac Berg et du mont Robson. La plupart des rivières et des ruisseaux ne sont plus pourvus de ponts; le meilleur temps pour parcourir ce sentier historique est donc de la mi-août à la fin de septembre.

**REMARQUE :** Les ponts des ruisseaux Blue, Carcajou et Gendarme ont été emportés par les eaux.

**POINTS DE DÉPART :** Au bout du chemin du Lac-Celestine, à 53 km de Jasper; lac Rock, à 32 km de la route 40 vers Grande Cache; mont Robson, à 88 km à l'ouest de Jasper, sur la route 16.

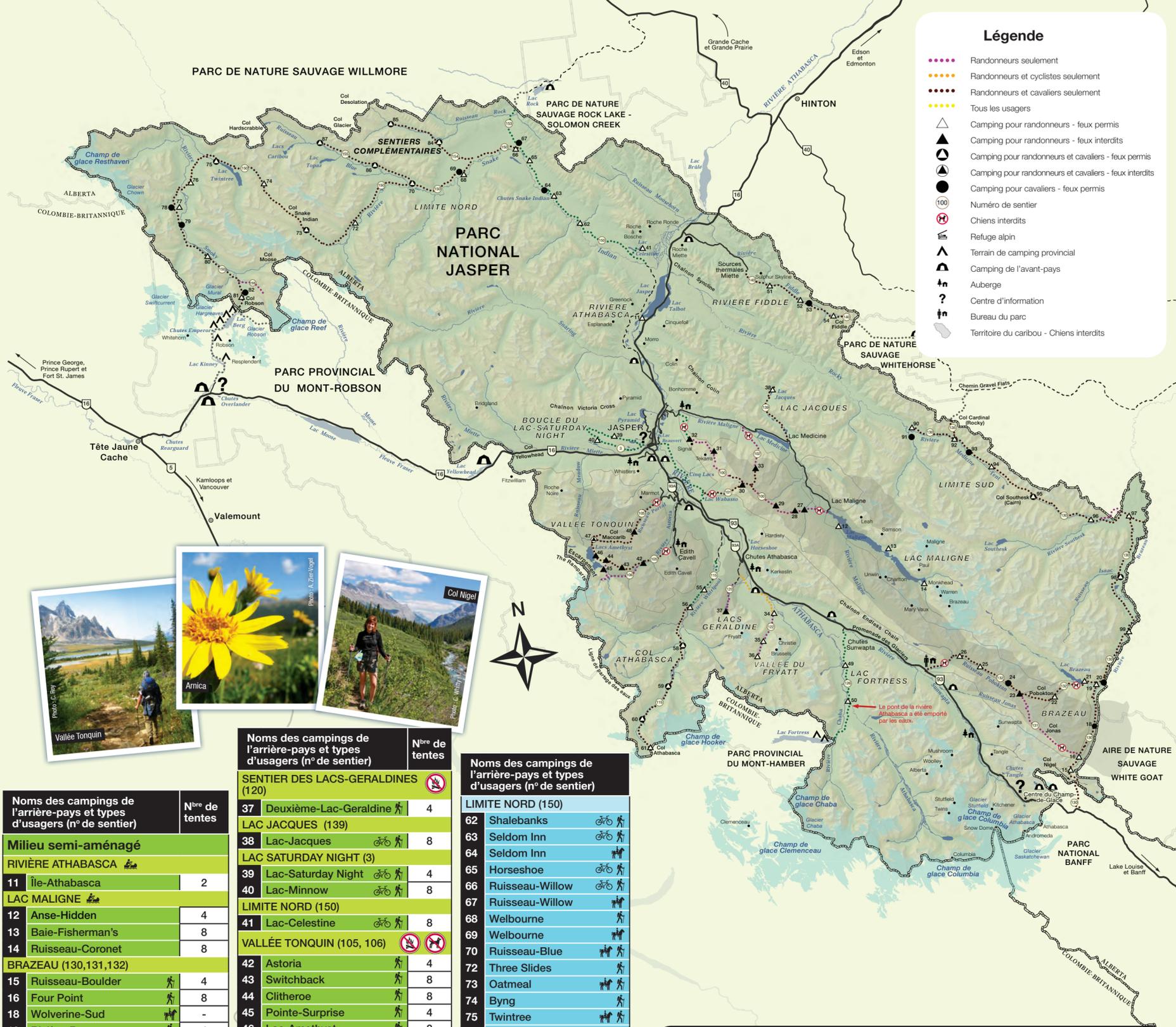
### ⑬③ Limite Sud Milieu sauvage

**120 km** Altitude maximale : 2 262 m, Altitude minimale : 1 580 m

Cette randonnée de haute montagne vous fait traverser une forêt basse et trois cols alpins spectaculaires dans un secteur reculé du parc. Vous ne rencontrerez probablement pas d'autres visiteurs sur le sentier.

**REMARQUES :** En raison de la présence d'arbres abattus par un feu et de la repousse, le tronçon reliant le lac Jacques et le camping Rocky Forks est très difficile. Les déplacements dans ce secteur sont déconseillés. Au-delà du lac Brazeau, le sentier n'est entretenu que de façon sporadique. Il chevauche la populaire boucle Brazeau. Vérifiez la disponibilité des emplacements de camping en ligne.

**POINTS DE DÉPART :** Au col Rocky par la route 40, à 77 km au sud-est de Hinton; au col Nigel, à 112 km de Jasper, sur la promenade des Glaciers.



Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)	Nbre de tentes
<b>Milieu semi-aménagé</b>	
<b>RIVIÈRE ATHABASCA</b>	
11 Île-Athabasca	2
12 Anse-Hidden	4
13 Baie-Fisherman's	8
14 Ruisseau-Coronet	8
<b>BRAZEAU (130,131,132)</b>	
15 Ruisseau-Boulder	4
16 Four Point	8
18 Wolverine-Sud	-
19 Rivière-Brazeau	4
20 Prés-Brazeau	-
21 Lac-Brazeau	8
22 John-John	4
23 Embranchement-Jonas	8
24 McCready	-
25 Waterfalls	4
26 Poboktan	4
<b>SKYLINE (100, 101, 102)</b>	
27 Ruisseau-Evelyn	4
28 Little Shovel	8
29 Snowbowl	8
30 Curator	8
31 Tekarra	8
32 Signal	4
33 Watchtower	4
<b>VALLÉE DU FRYATT (122)</b>	
34 Fryatt-Inferieur	4
35 Brussels	8
36 Headwall	4

Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)	Nbre de tentes
<b>SENTIER DES LACS-GERALDINES (120)</b>	
37 Deuxième-Lac-Geraldine	4
<b>LAC JACQUES (139)</b>	
38 Lac-Jacques	8
<b>LAC SATURDAY NIGHT (3)</b>	
39 Lac-Saturday Night	4
40 Lac-Minnow	8
<b>LIMITE NORD (150)</b>	
41 Lac-Celestine	8
<b>VALLÉE TONQUIN (105, 106)</b>	
42 Astoria	4
43 Switchback	8
44 Clitheroe	8
45 Pointe-Surprise	4
46 Lac-Amethyst	8
47 Maccarib	4
48 Portal	8
<b>Milieu rustique</b>	
<b>LAC FORTRESS (126)</b>	
49 Big Bend	4
50 Traverse-de-l'Athabasca	4
<b>RUISSEAU FIDDLE (140)</b>	
51 Utopia	4
52 Ruisseau-Slide	4
53 Ruisseau-Slide	-
54 Whitehorse	4
<b>Milieu sauvage</b>	
<b>COL ATHABASCA (115)</b>	
55 Whirlpool	4
56 Camp-Tie	4
58 Middle Forks	4
59 Camp-Scott	4
60 Prés-Kane	4
61 Col-Athabasca	4

Noms des campings de l'arrière-pays et types d'usagers (n° de sentier)	
<b>LIMITE NORD (150)</b>	
62 Shalebanks	
63 Seldom Inn	
64 Seldom Inn	
65 Horseshoe	
66 Ruisseau-Willow	
67 Ruisseau-Willow	
68 Welbourne	
69 Welbourne	
70 Ruisseau-Blue	
72 Three Slides	
73 Oatmeal	
74 Byng	
75 Twintree	
76 Ruisseau-Donaldson	
77 Ruisseau-Chown	
78 Ruisseau-Chown	
79 Timothy Slide	
80 Wolverine-Nord	
81 Adolphus	
82 Adolphus	
84 Little Heaven	
85 Spruce Tree	
86 Ancient Wall	
87 Natural Arch	
<b>LIMITE SUD (130, 135)</b>	
90 Rocky Forks	
91 Rocky Forks	
92 Rivière-Medicine Tent	
93 Rivière-Medicine Tent	
94 La Grace	
95 Col-Cairn	
96 Rivière-Cairn	
97 Southesk	
98 Ruisseau-Isaac	
99 Arête	



## Le caribou des bois

La population de caribous des bois du parc Jasper est menacée. Elle compte moins de 100 individus dans la partie sud du parc.

**Ce que vous pouvez faire pour venir en aide aux caribous :**

- Restez sur les sentiers désignés; si vous voyez des caribous, donnez-leur de l'espace.
- Les chiens ne sont pas autorisés dans le territoire des caribous (voir la carte).
- Évitez de randonner dans l'habitat du caribou pendant la mise bas (en juin et au début de juillet) et le rut (de la fin de septembre au début d'octobre).

Pour en savoir davantage sur la conservation du caribou dans les parcs nationaux des montagnes, consultez le site [www.parcscanada.gc.ca/caribou](http://www.parcscanada.gc.ca/caribou).